

90781-2026 - Hange

Prantsusmaa – Lambid – Equipement complet en LEDs des plateformes M3P Phenoarch et Phenodyn

OJ S 27/2026 09/02/2026

Hanketeade või kontsessiooniteade – üldkord

Asjad

1. Hankija

1.1. Hankija

Ametlik nimi: INRAE

E-posti aadress: sam-montpellier@inrae.fr

Hankija õiguslik vorm: Avalik-õiguslik isik

Hankija tegevus: Üldised avalikud teenused

2. Menetlus

2.1. Menetlus

Pealkiri: Equipement complet en LEDs des plateformes M3P Phenoarch et Phenodyn

Kirjeldus: Equipement complet en LEDs des plateformes M3P Phenoarch et Phenodyn

Menetluse tunnus: 795e1b9a-7480-4c07-85bb-3a95a36f1f08

Sisemine tunnus: INRAE-C24-2026-001

Menetluse liik: Avatud

Kiirendatud menetlus: ei

2.1.1. Eesmärk

Lepingu olemus: Asjad

Peamine liigitus (cpv): 31521000 Lambid

Täiendav liigitus (cpv): 45311000 Elektrijuhtmete ja -seadmete paigaldustööd, 45214630

Teadustöödeks ettenähtud sisseseade paigaldus

2.1.2. Lepingu täitmise koht

Riik – jaotus (NUTS): Hérault (FRJ13)

Riik: Prantsusmaa

Lisateave: INRAE Centre Occitanie-Montpellier, LEPSE – bâtiment 7 2 place Pierre Viala
34060 Montpellier cedex

2.1.4. Üldine teave

Lisateave: PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES pour un marché de fournitures courantes.

En application des dispositions de l'article R2122-4 du code de la commande publique : «

L'acheteur peut passer un marché de fournitures sans publicité ni mise en concurrence

préalables ayant pour objet : 1° Des livraisons complémentaires exécutées par le fournisseur initial et qui sont destinées soit au renouvellement partiel de fournitures ou d'installations, soit

à l'extension de fournitures ou d'installations existantes, lorsque le changement de fournisseur obligerait l'acheteur à acquérir des fournitures ayant des caractéristiques techniques

différentes entraînant une incompatibilité ou des difficultés techniques d'utilisation et

d'entretien disproportionnées. Lorsqu'un tel marché est passé par un pouvoir adjudicateur, sa

durée ne peut dépasser, sauf cas dûment justifié, trois ans, périodes de reconduction

comprises ; 2° L'achat de matières premières cotées et achetées en bourse. Marché similaire :

L'acheteur se réserve la possibilité de confier au titulaire la réalisation de prestations similaires à celles de ce marché, après passation d'un ou de plusieurs marchés sans publicité ni mise en concurrence préalable en application des dispositions de l'article R 2122-7 du CCP. Ce nouveau marché devra être conclu dans les trois ans à compter de la notification du présent marché. Une visite des lieux est obligatoire. Elle sera possible entre le 11 et le 24 février 2026. Les candidats devront obligatoirement prendre contact, par mail, avec les personnes ci-dessous : • Llorenç CABRERA-BOSQUET (llorenc.cabrera-bosquet@inrae.fr) et • Myriam DAUZAT (myriam.dauzat@inrae.fr). pour convenir d'un rendez-vous. Aucune autre date ne sera proposée. Le certificat de visite, daté et signé par le responsable de la visite, devra être transmis dans l'offre. Il ne sera répondu à aucune question dans le cadre de la visite. Les questions doivent être posées via la plate-forme de dématérialisation des achats (PLACE) en utilisant le module questions/réponses. Aucune réponse orale à des questions écrites ne sera donnée lors de la visite. Après la remise des offres et avant leur analyse, les candidats ayant remis une offre devront faire une démonstration de l'interface du logiciel de pilotage des lampes (voir l'article 4.4 du CCTP) en visioconférence ou sur place. La démonstration durera 2 heures maximum. La démonstration aura lieu entre le 11 et le 12 mars 2026. Après la remise des offres, les candidats devront s'inscrire auparavant auprès de Mme DAUZAT : myriam.dauzat@inrae.fr pour fixer un rendez-vous dans le créneau proposé. Chaque candidat indiquera dans son offre s'il compte faire sa démonstration sur place à INRAE ou en visioconférence. Il communiquera également les nom et mail de la personne à contacter. La réalisation de cette démonstration est un élément intrinsèque de l'offre. Sa non-réalisation rend l'offre irrégulière. La démonstration consiste à visualiser l'interface dans son ensemble : souplesse et convivialité de l'interface (progressivité de l'allumage, passage de nuages programmé, possibilité de dimmer des groupes de lampes, modifier le ratio RC/RS par lampe et groupe, consigne de PAR ...). Le critère technique sera évalué à partir de la valeur technique et des résultats de la démonstration (critère n°2). Précision importante : aucune négociation ne sera engagée pendant la démonstration.

Õiguslik alus:

Direktiiv 2014/24/EL

2.1.6. Kõrvaldamise alused

Väljajätmise aluste allikad: Hankedokument

5. Osa

5.1. Osa: LOT-0001

Pealkiri: Equipement complet en LEDs des plateformes M3P Phenoarch et Phenodyn

Kirjeldus: Equipement complet en LEDs des plateformes M3P Phenoarch et Phenodyn

Sisemine tunnus: INRAE-C24-2026-001

5.1.1. Eesmärk

Lepingu olemus: Asjad

Peamine liigitus (cpv): 31521000 Lambid

Täiendav liigitus (cpv): 45311000 Elektrijuhtmete ja -seadmete paigaldustööd, 45214630

Teadustöödeks ettenähtud sisseseade paigaldus

5.1.2. Lepingu täitmise koht

Riik – jaotus (NUTS): Hérault (FRJ13)

Riik: Prantsusmaa

5.1.3. Eeldatav kestus

5.1.6. Üldine teave

Reserveeritud osalemine:

Osalemine ei ole reserveeritud.

Hankeprojekt, mida ei rahastata ELi vahenditest

Hanke suhtes kohaldatakse riigihankelepingut (GPA): jah

Lisateave: PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES pour un marché de fournitures courantes.

En application des dispositions de l'article R2122-4 du code de la commande publique : «

L'acheteur peut passer un marché de fournitures sans publicité ni mise en concurrence préalables ayant pour objet : 1° Des livraisons complémentaires exécutées par le fournisseur initial et qui sont destinées soit au renouvellement partiel de fournitures ou d'installations, soit à l'extension de fournitures ou d'installations existantes, lorsque le changement de fournisseur obligerait l'acheteur à acquérir des fournitures ayant des caractéristiques techniques différentes entraînant une incompatibilité ou des difficultés techniques d'utilisation et d'entretien disproportionnées. Lorsqu'un tel marché est passé par un pouvoir adjudicateur, sa durée ne peut dépasser, sauf cas dûment justifié, trois ans, périodes de reconduction comprises ; 2° L'achat de matières premières cotées et achetées en bourse. Marché similaire : L'acheteur se réserve la possibilité de confier au titulaire la réalisation de prestations similaires à celles de ce marché, après passation d'un ou de plusieurs marchés sans publicité ni mise en concurrence préalable en application des dispositions de l'article R 2122-7 du CCP. Ce nouveau marché devra être conclu dans les trois ans à compter de la notification du présent marché. Une visite des lieux est obligatoire. Elle sera possible entre le 11 et le 24 février 2026. Les candidats devront obligatoirement prendre contact, par mail, avec les personnes ci-dessous : • Llorenç CABRERA-BOSQUET (llorenc.cabrera-bosquet@inrae.fr) et • Myriam DAUZAT (myriam.dauzat@inrae.fr). pour convenir d'un rendez-vous. Aucune autre date ne sera proposée. Le certificat de visite, daté et signé par le responsable de la visite, devra être transmis dans l'offre. Il ne sera répondu à aucune question dans le cadre de la visite. Les questions doivent être posées via la plate-forme de dématérialisation des achats (PLACE) en utilisant le module questions/réponses. Aucune réponse orale à des questions écrites ne sera donnée lors de la visite. Après la remise des offres et avant leur analyse, les candidats ayant remis une offre devront faire une démonstration de l'interface du logiciel de pilotage des lampes (voir l'article 4.4 du CCTP) en visioconférence ou sur place. La démonstration durera 2 heures maximum. La démonstration aura lieu entre le 11 et le 12 mars 2026. Après la remise des offres, les candidats devront s'inscrire auparavant auprès de Mme DAUZAT : myriam.dauzat@inrae.fr pour fixer un rendez-vous dans le créneau proposé. Chaque candidat indiquera dans son offre s'il compte faire sa démonstration sur place à INRAE ou en visioconférence. Il communiquera également les nom et mail de la personne à contacter. La réalisation de cette démonstration est un élément intrinsèque de l'offre. Sa non-réalisation rend l'offre irrégulière. La démonstration consiste à visualiser l'interface dans son ensemble : souplesse et convivialité de l'interface (progressivité de l'allumage, passage de nuages programmé, possibilité de dimmer des groupes de lampes, modifier le ratio RC/RS par lampe et groupe, consigne de PAR ...). Le critère technique sera évalué à partir de la valeur technique et des résultats de la démonstration (critère n°2). Précision importante : aucune négociation ne sera engagée pendant la démonstration.

5.1.9. Kvalifitseerimistingimused

Valikukriteeriumide allikad: Hankedokument

5.1.10. Pakkumuste hindamise kriteeriumid

Selle meetodi kirjeldus, mida kasutatakse juhul, kui hindamist ei ole võimalik kriteeriumide abil teostada: Voir le règlement de consultation

5.1.11. Hankedokumendid

Hankedokumentide aadress: <https://www.marches-publics.gouv.fr>

5.1.12. Hanke tingimused

Esitamise tingimused:

Elektrooniline esitamine: Nõutav

Esitamise aadress: <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Keeled, milles võib pakkumusi või osalemistaotlusi esitada: prantsuse keel

Elektrooniline kataloog: Ei ole lubatud

Variandid: Ei ole lubatud

Pakkujad võivad esitada rohkem kui ühe pakkumuse: Ei ole lubatud

Pakkumuste esitamise tähtaeg: 10/03/2026 12:00:00 (UTC+01:00) Kesk-Euroopa aeg, Lääne-Euroopa suveaeg

Periood, mille jooksul pakkumus peab jääma kehtivaks: 4 Kuud

Lepingutingimused:

Lepingu täitmine peab toimuma kaitstud tööhõive programmide raames: Ei

E-arveldamine: Nõutav

Kasutatakse elektroonilisi tellimusi: ei

Kasutatakse elektroonilisi makseid: ei

5.1.15. Vahendid

Raamleping:

Ei kohaldata raamlepingut

Teave dunaamilise hankesüsteemi kohta:

Ei kohaldata dunaamilist hankesüsteemi

5.1.16. Lisateave, lepitus ja vaidlustus

Vaidlustusorgan: Tribunal Administratif de Montpellier

Teave vaidlustamise tähtaegade kohta: Le délai d'introduction des recours contentieux est de deux (2) mois à compter de la réception du courrier de rejet de l'offre pour la contester par la voie du recours pour excès de pouvoir ou du recours de plein contentieux. Le délai minimum de suspension de la procédure avant notification du marché que INRAE applique en vertu de l'article R 2182-1 du CCP est de onze (11) jours à compter de la consultation, par le candidat, du document transmis sur le profil acheteur. A défaut de consultation sur le profil d'acheteur, le délai court à l'issue d'un délai de trois jours à compter de la date de mise à disposition du document.

8. Organisatsioonid

8.1. ORG-0001

Ametlik nimi: INRAE

Registreerimisnumber: 180 070 039 01027

Linn: Montpellier

Sihtnumber: 34060

Riik – jaotus (NUTS): Hérault (FRJ13)

Riik: Prantsusmaa

E-posti aadress: sam-montpellier@inrae.fr

Telefon: 0499612000

Hankija profiil: <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Selle organisatsiooni rollid:

Hankija

8.1. ORG-0002

Ametlik nimi: Tribunal Administratif de Montpellier

Registreerimisnumber: 17340005200010

Postiaadress: 6, Rue Pitot,

Linn: Montpellier

Sihtnumber: 34000

Riik – jaotus (NUTS): Hérault (FRJ13)

Riik: Prantsusmaa

E-posti aadress: greffe.ta-montpellier@juradm.fr

Telefon: (+33) 4 67 54 81 00

Internetiaadress: <https://montpellier.tribunal-administratif.fr>

Selle organisatsiooni rollid:

Vaidlustusorgan

Teave teate kohta

Teate tunnus/version: d67beedf-8aaa-45b8-b645-617f41794f7e - 01

Vormi liik: Hange

Teate liik: Hanketeade või kontsessiooniteade – üldkord

Teate alaliik: 16

Teate saatmise kuupäev: 06/02/2026 13:35:26 (UTC+01:00) Kesk-Euroopa aeg, Lääne-Euroopa suveaeg

Keeled, milles käesolev teade on ametlikult kättesaadav: prantsuse keel

Teate avaldamise number: 90781-2026

ELT S väljaande number: 27/2026

Avaldamise kuupäev: 09/02/2026